



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
30 juin 2010  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatrième session**  
Point 70 de l'ordre du jour  
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par les organismes des Nations Unies, y compris  
l'assistance économique spéciale**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2010**  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Assistance économique spéciale,  
aide humanitaire et secours en cas  
de catastrophe**

## **Lettre datée du 19 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les conclusions adoptées hier par le Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères) à une réunion extraordinaire consacrée à la crise humanitaire en Haïti, présidée par Catherine Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (voir annexe). Ces conclusions, dans lesquelles l'Union européenne réaffirme qu'elle appuie fermement le rôle de coordination des secours internationaux joué par l'Organisation des Nations Unies, exposent les engagements pris par l'Union européenne et ses États membres en ce qui concerne les secours humanitaires et l'aide apportée au relèvement et à la reconstruction en Haïti.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de l'ordre du jour, et de la session de fond de 2010 du Conseil économique et social, au titre du débat consacré aux affaires humanitaires.

Le Représentant permanent de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Juan Antonio **Yáñez-Barnuevo**

\* E/2010/100.



**Annexe à la lettre datée du 19 janvier 2010 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais/espagnol/français]

**Conclusions du Conseil sur le tremblement de terre en Haïti**

1. L'Union européenne exprime ses sincères et très profondes condoléances, sa sympathie et sa solidarité au peuple haïtien, aux ressortissants d'autres pays et au personnel des organisations internationales, notamment des Nations Unies, à la suite des très nombreuses pertes de vies humaines et des dégâts considérables causés par le tremblement de terre du 12 janvier, qui a encore aggravé la situation déjà fragile du pays. Nous partageons la douleur des familles des dizaines de milliers de morts et exprimons notre cordiale sympathie aux personnes qui ont été blessées dans cette catastrophe.
2. Compte tenu de l'ampleur du désastre et en signe de solidarité avec les victimes du tremblement de terre, la Haut-Représentante, en étroite concertation avec la présidence espagnole et la Commission européenne, a convoqué la présente session extraordinaire du Conseil des affaires étrangères (affaires étrangères/développement et aide humanitaire) pour souligner qu'il est important et nécessaire d'apporter une réponse rapide et coordonnée, fondée sur les principes humanitaires, et pour envisager les actions qu'il faudra déployer au cours des prochaines semaines et des prochains mois.
3. Le Conseil salue les efforts déployés par les autorités et la société civile haïtiennes, ainsi que par les Nations Unies, la Croix-Rouge, d'autres donateurs bilatéraux tels que les États-Unis, l'OIF et les ONG, pour aider la population d'Haïti, et salue le travail accompli par les organisations humanitaires et les personnes venues de toute l'Union. Le Conseil rend hommage à la République dominicaine pour le rôle qu'elle joue dans cette crise. L'UE reste prête à apporter son aide à la République dominicaine.
4. Le Conseil salue la mobilisation mondiale face à cette crise et soutient fermement le rôle central et général de coordination qu'assument les Nations Unies dans le déploiement humanitaire international.
5. Le Conseil a été informé de la réponse que l'Union apporte au séisme ainsi que des efforts déployés pour sauver des vies et pour atténuer les souffrances. Le Conseil se félicite de la réaction rapide de l'Union européenne et des États membres, qui ont fourni dans un très court délai une aide humanitaire d'urgence et ont déployé sur place des experts de la Commission et des États membres dans les domaines humanitaire et de la protection civile, ainsi que des efforts accomplis par les États membres en matière de coopération consulaire. La première priorité a consisté à dépêcher sur le terrain des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain, y compris des capacités dans le domaine militaire et du génie civil, l'accent étant mis, pour l'heure, sur la fourniture de soins médicaux d'urgence, d'eau et de systèmes d'assainissement, d'installations médicales, d'abris, de moyens logistiques et de télécommunications, ainsi que de nourriture. Le Conseil souligne qu'il est nécessaire de garantir une sécurité appropriée sur le terrain afin que l'acheminement

de l'aide puisse avoir lieu en toute sécurité et sans entrave. L'UE et ses États membres sont prêts à fournir une assistance supplémentaire sur la base de l'évaluation des besoins en cours, y compris, le cas échéant, des moyens militaires et civils, en réponse à la demande des Nations Unies.

6. À cet égard, le Conseil a été informé des besoins recensés par les Nations Unies en vue d'une assistance supplémentaire au transport et à l'acheminement de l'aide humanitaire et à l'action de la MINUSTAH pour assurer une sécurité correcte sur le terrain. Le Conseil invite la Haut-Représentante à inventorier les contributions que les États membres apporteront pour répondre à ces besoins, en termes de moyens civils et militaires, et à présenter des propositions visant, le cas échéant, à mobiliser ces moyens d'une manière coordonnée dès que possible.

7. Le Conseil se félicite également que la Commission européenne se soit, dans un premier temps, engagée à verser une aide humanitaire totale de 30 millions d'euros et que les États membres se soient pour l'heure engagés à verser un montant supplémentaire de 92 millions d'euros. À la suite de l'appel éclair lancé par les Nations Unies le 15 janvier visant à collecter 575 millions de dollars, l'UE a indiqué qu'elle était prête à fournir une aide supplémentaire pour répondre aux besoins nouveaux. Le Conseil se félicite également du fait que, pour l'aide d'urgence non humanitaire, qui vise notamment à rétablir les moyens d'action publics, une première contribution financière de 100 millions d'euros sera fournie par les instruments de l'UE. Le Conseil salue la proposition de la Commission de dépêcher une équipe commune d'experts de l'UE pour évaluer les besoins les plus urgents, notamment pour soutenir la capacité d'action des autorités haïtiennes. Pour ce qui est des contributions éventuelles des États membres, le Conseil reviendra sur cette question lors de sa prochaine session, le 25 janvier 2010.

8. Le Conseil demande que, en temps utile et après que les besoins postérieurs à la phase d'urgence auront été pleinement évalués, une conférence internationale soit organisée et, à cet égard, il salue le lancement d'une méthode coordonnée d'évaluation des besoins après une catastrophe, conjointement avec les Nations Unies et la Banque mondiale. Il souligne que les efforts de reconstruction doivent être fondés sur les priorités nationales, tenir compte des principes relatifs à la réduction des risques de catastrophe, respecter les principes d'efficacité de l'aide et mettre l'accent sur la nécessité de renforcer les institutions haïtiennes afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions de gouvernance fondamentales.

9. À cet égard, le Conseil demande qu'une initiative soit prise dès que possible au niveau de l'UE en vue de la réhabilitation, du relèvement et de la reconstruction après la phase d'urgence, pour répondre aux besoins de développement à long terme en Haïti, en tirant pleinement parti de l'ensemble des ressources, des compétences et des modes de financement disponibles dans l'UE et dans les États membres, en prenant en considération les contributions des États membres aux organes multilatéraux et en répartissant clairement les tâches entre les institutions de l'UE et les États membres, tout en établissant un lien étroit entre l'aide d'urgence, d'une part, et la réhabilitation et le développement, d'autre part. Il conviendra d'intégrer dans cette réponse la contribution des partenaires de l'UE dans le domaine du développement, notamment le Groupe des États ACP et le Cariforum, tout en tenant compte de l'incidence éventuelle de la crise actuelle sur les pays voisins. La réponse de l'UE devrait tenir compte des efforts déployés par la communauté internationale en général en faveur d'Haïti. Le Conseil note que, selon les premières indications de

la Commission, la contribution provenant des instruments de l'UE pour financer l'aide à plus long terme s'élèvera à 200 millions d'euros.

10. Il fut assuré un maximum de synergies entre tous les volets de l'assistance à court, à moyen et à long terme.

11. Le Conseil espère que d'autres actions seront entreprises, y compris dans le cadre du point 10, et reviendra sur ces questions lors de sa prochaine session, le 25 janvier 2010.

---